

## Liste des documents, déclaration d'impôt 2024

- Notification de taxation 2023 (si pas encore transmise à notre office). **Pour les nouveaux clients**, déclaration d'impôt 2023 **et** notification de taxation 2023.
- Certificat(s) de salaire (reçu de votre employeur) - allocations familiales (si non incluses dans le certificat de salaire), attestation du chômage
- Revenus divers (rentes AVS/AI, viagère, indemnité maladie/accident, pension alimentaire,...)
- Attestations d'intérêts des avoirs bancaires / postaux (compte salaire, carnet d'épargne, prêt, argent cash...)
- Attestations de bouclage des comptes bancaires / postaux si comptes fermés en 2024
- Extraits de comptes, extrait des dépôts des titres au 31.12.2024
- Etat des dettes (y compris fiscales), prêt(s), intérêts passifs au 31.12.2024
- Documents attestant le paiement des cotisations aux caisses d'assurances (assurance maladie base et complémentaire, invalidité, accidents et vie, y compris subventions)
- Documents attestant le versement des cotisations aux institutions de prévoyance (versements volontaires au 2ème et 3ème pilier)
- Valeur de rachat des assurances vie
- Marque du véhicule / année d'acquisition / prix d'achat / véhicule en leasing oui/non
- Renseignements relatifs aux déplacements au lieu de travail et nombre de repas pris (véhicule privé, nb de km aller - transport public, copie abonnement bus / train)
- Renseignements sur le taux d'activité (si temps partiel, nombre de jours où les repas de midi sont pris sur place) + **nombre de jours de RHT ou de télétravail**
- Justificatifs concernant le recyclage professionnel ou perfectionnement
- Justificatifs concernant les dons versés à des institutions d'utilité publique / partis politiques.
- Justificatifs concernant les frais médicaux et pharmaceutiques non couverts par les assurances (quote-part, frais non remboursés, dentiste, lunettes,...) y compris les régimes spéciaux (diabète, maladie coéliqua,...), frais liés à un handicap. **Demander le décompte à votre caisse maladie pour chaque membre de la famille.**
- Cotisation AVS (volontaire pour personne sans activité lucrative)
- Montant du loyer net pour les cantons de VD, GE, FR et BE (Neuchâtel exclu)
- Pour les propriétaires : justificatifs des frais immobiliers (y compris économie d'énergie, ECAP, assurance bâtiment,..)
- Justificatifs pour les frais de garde (autre que la famille ou les proches)
- Prestation en capital / revenu d'autre Etat / donations ou avance d'hoirie / succession / gains de loterie
- Enfants aux études ou en apprentissage (attestation d'études au 31.12.2024).
- Veillez nous informer de tout changement de vie, professionnelle ou privée par rapport à l'année 2023.**
- Veillez nous faire parvenir les copies des documents. Sur demande écrite uniquement, les documents fournis vous seront retournés, moyennant un émolument (voir liste des tarifs 2024)**
- Avec l'ensemble des documents, veuillez nous envoyer le formulaire A3 reçu des impôts (indiquant votre adresse, N° de contribuable et N° de tri).**